



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE GUEULE  
D'OURS**

**DÉCISION N° DM-21-389  
EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville d'organiser un spectacle inaugural pour célébrer les fêtes de fin d'année ;

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la Compagnie Remue Ménage ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec la Compagnie Remue-Ménage, dont le siège social est situé au : 50 avenue Sémard à 94200 IVRY SUR SEINE, association loi 1901 pour la création, la diffusion et la promotion de projets artistiques, représentée par Lebeherc Damien en sa qualité de président, afin d'assurer la prestation du spectacle Gueule d'Ours le 3 décembre 2021 de 18h45 à 20h15 dans le cadre de la soirée d'inauguration des fêtes de fin d'année ; le montant de la prestation s'élève à huit mille sept cent trois euros et soixante-quinze centimes (8703,75 euros) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**